

## Discours de Lord Chalfont (Bruxelles, 9 octobre 1967)

**Légende:** Le 9 octobre 1967, s'exprimant à Bruxelles devant l'Association des journalistes européens, Lord Chalfont, ministre d'État britannique aux Affaires étrangères, défend la demande d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun européen.

**Source:** Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1967. Mars 1968. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales. "Discours prononcé par Lord Chalfont, Ministre d'Etat britannique aux affaires étrangères, devant l'Association des journalistes européens à Bruxelles, 9 octobre 1967", p. 142-145.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_lord\\_chalfont\\_bruelles\\_9\\_octobre\\_1967-fr-80590aa5-f682-49b8-b06b-7ee335fe1764.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_lord_chalfont_bruelles_9_octobre_1967-fr-80590aa5-f682-49b8-b06b-7ee335fe1764.html)



**Date de dernière mise à jour:** 09/03/2018

[&]

6. Au cours de ces quelques derniers mois, nous avons entendu émettre divers doutes et exprimer certaines hésitations au sujet d'une éventuelle adhésion britannique. Certains des arguments invoqués manquent de solidité, il me semble, et ne méritent guère d'être rapportés devant un auditoire de ce genre. J'ai à l'esprit, par exemple, l'insinuation que nous ne sommes pas vraiment européens. Une telle affirmation ne peut avoir de sens que si l'on donne une définition plutôt singulière au mot « européen ».

7. Ou on insinue que nous n'acceptons pas vraiment les clauses du Traité de Rome ou que nous ne comprenons pas exactement ce que veut dire être membre de la Communauté. Je ne sais pas ce que le premier ministre ou le secrétaire d'Etat ou moi pourrions dire ou faire pour convaincre n'importe qui que nous sommes à présent branchés sur l'idée européenne et que nous comprenons parfaitement ce que cela signifie. Nous avons déclaré nos intentions et nous sommes fermement prêts à prouver par nos actes que nous sommes sincères. Notre sincérité peut facilement être mise à l'épreuve par des négociations.

8. Je laisse de côté ces doutes et autres suspicions vagues afin d'avoir le temps d'examiner de plus près deux autres motifs de doutes ou d'hésitations, qui semblent avoir une certaine vraisemblance.

9. Le premier est la crainte compréhensible qu'une augmentation du nombre des membres de la Communauté, quelle que puisse être cette augmentation au-delà des six membres actuels, affaiblisse les institutions de la Communauté et porte atteinte à ses chances de croissance dynamique.

10. Il est assez difficile pour un ministre britannique de faire des commentaires sur cette question. Tout en étant certes parties intéressées, nous ne sommes pas encore les gardiens de la conscience de la Communauté ni signataires du Traité de Rome, mais il me semble extraordinaire que quelqu'un qui se trouve impliqué de l'intérieur dans la présente Communauté puisse même faire allusion à la possibilité que les limites géographiques de la Communauté ne puissent être étendues. Ce n'est certainement pas comme cela que l'entendaient

t ceux qui projetèrent la Communauté et lui firent faire ses premiers pas après l'avoir créée. L'opinion opposée est clairement stipulée dans le préambule du traité, lequel exprime la volonté partagée par Sa Majesté le Roi des Belges, le Président de la République française, le Président de la République Fédérale d'Allemagne, le Président de la République italienne, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg et Sa Majesté la Reine des Pays-Bas « d'établir les fondements d'une union toujours plus étroite entre les peuples européens ». Et ils appelèrent également « les autres peuples d'Europe qui partagent leur idéal à se joindre à leurs efforts ». Nous avons répondu à l'appel. Je ne peux admettre le point de vue que l'appel n'a jamais été lancé ou voulu.

11. Le second point que je désire examiner est l'idée que si à longue échéance l'adhésion britannique à la Communauté est souhaitable, ce n'est cependant pas le bon moment pour cette adhésion parce que la Communauté devrait en tout premier lieu faire quelques pas de plus vers la réalisation de son union économique.

12. Ma réponse à cet argument est : « Le croyez-vous sérieusement ? » N'est-ce pas une excuse, plausible peut-être, pour ajourner indéfiniment la question de l'adhésion britannique qui, pour certaines personnes, peut être inopportune ou désagréable ?

13. Cet argument n'est-il pas un autre aspect de la technique qui consiste à exprimer de la sympathie pour les Britanniques mais à dire que quelle que soit la proposition qu'il puisse leur arriver de faire, c'est en fait la mauvaise proposition. Avant la date du 11 mai, nous avons entendu suggérer que rien ne pouvait être fait parce que nous n'avions pas introduit notre demande conformément à l'article 237. Maintenant que nous avons introduit notre demande, on nous donne à entendre que le moment n'est pas propice ou que nous aurions dû faire quelque chose de différent. Cette technique qui consiste à envoyer l'étranger frapper chaque fois à une porte différente est maintenant épuisée. Nous avons trouvé une porte portant une étiquette très claire et nous y avons frappé fort et nettement. Et nous avons l'intention de continuer à frapper jusqu'à ce que la porte s'ouvre.

14. On laisse entendre à présent dans certains milieux que la Communauté devrait progresser, sans être dérangée, vers l'union économique. Mais quelle sorte de calendrier a-t-on envisagé pour ceci ? Je n'ai pas besoin de vous dire, à vous qui suivez les activités de la Communauté de si près, quelle sorte de calendrier est nécessaire pour produire des règlements ou d'autres instruments légaux sur des questions se rapportant à des domaines tels que les transports, l'énergie, la taxation, les droits de sociétés, les brevets, les procédures

douanières, etc... Si la proposition est que la Grande-Bretagne devrait attendre patiemment que toutes ces questions et d'autres soient réglées, la réponse me semble être l'équivalent d'un veto par ajournement. Il faudra nécessairement quelques années au moins avant que l'on aboutisse à un accord sur des questions telles que celles-ci. Par ailleurs, le fait de devoir établir à quel point l'union économique a été réalisée sera matière à discussions et à disputes. Il n'existe pas de critère indiscutable pour déterminer la réalisation d'une union économique. C'est une idée plus vague et plus compliquée que, par exemple, la réalisation d'une union douanière qui peut être clairement définie et vérifiée par référence à des barèmes tarifaires publiés.

15. Accepter l'argument que la demande britannique devrait suivre l'achèvement de l'union économique, serait avouer un échec, avouer un manque de foi dans le Traité de Rome et dans le pouvoir latent de la Communauté de se développer. En premier lieu, ce serait reconnaître que les grands espoirs entretenus de 1956 jusqu'à 1958, au moment où le traité était élaboré et mis en vigueur, sont destinés à titre déçus : ce serait avouer que la Communauté ne peut pas s'étendre géographiquement, même pas pour prendre en son sein un pays qui par sa population, son développement industriel, sa situation géographique et ses buts politiques, est un candidat tout désigné pour l'adhésion. Si la Communauté ne peut envisager l'adhésion de la Grande-Bretagne, que peut-elle envisager ? Que pourra-t-elle faire pour les autres pays d'Europe qui sont ou qui pourraient être candidats à l'adhésion ou à l'association ? Quel sera son avenir ?

16. En second lieu, la Communauté se refuserait la chance réelle d'un développement interne rapide et vigoureux. Résoudre la question des rapports avec la Grande-Bretagne, qui est dans les coulisses depuis la naissance de la Communauté, produirait une montée de confiance et d'enthousiasme dans la Communauté, un sentiment nouveau que de grandes choses sont possibles. Il y a de nombreux aspects à l'évolution de la Communauté vers une union économique qui n'ont de sens que si la Grande-Bretagne en fait partie. L'ensemble de l'aspect scientifique et technologique de la vie économique vient immédiatement à l'esprit. La position dominante de la Grande-Bretagne parmi les pays d'Europe occidentale pour ce qui est de l'effort de recherche, de la quantité de personnel scientifique et technologique, du développement d'industries technologiques avancées, vous est déjà fort bien connue. Vous savez aussi à quelle vitesse les Etats-Unis augmentent leur avance sur les industries comparables d'Europe occidentale. Si les gens de la Communauté disent réellement leur pensée à propos de l'importance de la science et de la technologie et de la nécessité d'accélérer pour atteindre l'allure établie par les Américains, il faut logiquement qu'ils demandent l'entrée de la Grande-Bretagne, et rapidement.

17. La nécessité de faire entrer rapidement la Grande-Bretagne dans le Marché commun a des implications qui s'étendent jusqu'à travers l'économie. L'Europe occidentale ne va pas rattraper l'Amérique en vertu de quelque habile tour de passe-passe, que ce tour de passe-passe soit un accroissement soudain des dépenses gouvernementales en recherche ou l'accès à certains secrets de science ou de gestion soi-disant existants en Amérique mais pas en Europe. Elle possède une chance de rattrapage, on tout au moins de ne pas se laisser trop distancer, si elle peut provoquer un échange plus libre et plus vigoureux d'idées et d'activités sur une plus grande échelle couvrant la gamme entière des aspects de la vie économique. J'ai à l'esprit un grand nombre de points. Il faut de nouvelles idées, de nouvelles entreprises et une nouvelle confiance. Je cite, par exemple, l'échange des brevets, la modification des normes industrielles, donner aux firmes la possibilité d'exploiter librement leurs affaires dans un certain nombre de pays différents, permettre l'écoulement facile de fonds à l'intérieur de l'Europe et le libre mouvement des travailleurs. Comme vous ne le savez que trop bien, toutes ces questions ont été étudiées dans la Communauté existante. Dans certains cas, pour les brevets par exemple, l'adhésion de la Grande-Bretagne faciliterait immédiatement la résolution du problème. Dans d'autres cas, celui de l'écoulement libre des finances par exemple, l'adhésion britannique signifierait que la solution trouvée serait plus efficace parce que les facilités existantes seraient plus facilement accessibles aux personnes et aux firmes d'ici.

18. Il est également probable que dans cette atmosphère nouvelle des progrès pourraient aussi être renoués sur le plan politique de la Communauté.

19. Certaines personnes au sein de la Communauté semblent croire que la Communauté est à présent acculée à un choix entre la réalisation de son union économique et l'acceptation de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Je crois que cela est faux. Ce qu'il faut choisir c'est réaliser les deux choses ou rien du tout.

20. Nous avons montré que nous aussi croyons qu'une union économique est souhaitable. L'abolition des tarifs douaniers à elle seule n'est pas suffisante : l'A.E.L.E. a été un grand succès, mais l'intention n'a jamais été autre que de faire un pas vers une unité plus large et plus étroite en Europe. Le pas suivant est un élargissement du Marché commun. Nous admettons que les unions douanières ne sont pas suffisantes et il n'y a pas de doute que pour nous une union économique est une forme supérieure d'organisation. Mais le succès ultime de la Communauté dépendra non seulement de ce qu'elle pourra ou non organiser une union économique mais aussi de la manière qu'elle pourra organiser pour faire cette union. Est-ce que la Communauté actuelle serait capable d'atteindre la taille minimum pour concurrencer convenablement les géants technologiques à l'avenir ? Je

pose en thèse que l'union économique serait dépouillée de son entière signification et de son intérêt si elle ne pouvait conduire à une Europe maintenant sa place parmi ceux qui mènent le peloton des économies développées. Les bénéfices complets d'une union économique sont liés à l'élargissement de la portée et de l'étendue de la Communauté, surtout et avant tout par l'accession de la Grande-Bretagne.

21. Il y a d'autres raisons aussi de croire que l'adhésion britannique et l'union économique sont liées en pratique. Si la demande sincère et franche de la Grande-Bretagne d'entrer dans le Marché commun, remise le 11 mai par Sir James Marjoribanks est rejetée ou repoussée en fait par un ajournement, il y a des chances pour que le fait de ne pas remplir les promesses d'il y a 10 ans et de ne pas se conformer aux déclarations figurant dans le Traité de Rome ait de fâcheuses répercussions sur la vie interne de la Communauté même. Par contre, si la Grande-Bretagne est admise dans un avenir assez proche, je crois que, revigorée par ce succès, la Communauté sera équipée pour aller vers d'autres succès.

[&]

<nbp>Source : Traduction Centroform - Inform, Paris. </nbp>